

Lundi 30 avril 2018

Chers collègues,

L'association départementale des maires de Meuse (ADMM) et l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM54), en partenariat avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Meuse, vous invitent à un **atelier pratico-pratique** sur :

Le maire et la gestion de crise :

Comment les communes rurales doivent s'organiser pour gérer une crise et assurer sa riposte ?

Vendredi 1er juin 2018

de 9h à 12h (accueil à 8h50)

2 place de l'église, salle communale
à **ROUVRES-EN-WOËVRE**

Vendredi 1er juin 2018

de 15h à 18h (accueil à 14h50)

25 bis rue Raymond Poincaré,
salle de la mairie à l'étage
à **VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL**

Le risque zéro n'existe pas ! L'actualité montre que de nombreux événements soudains et dramatiques peuvent survenir en France (d'origine naturelle, technologique ou sanitaire). Leurs effets sont amplifiés par le mode de fonctionnement de notre société, très dépendante de l'électricité, des réseaux de communication, des approvisionnements en flux tendus.

Les maires se doivent d'acquérir des compétences solides en gestion de crise. Ainsi, ils seront en mesure d'élaborer une stratégie pertinente et performante pour répondre efficacement à une situation d'urgence et faire face à un événement afin d'en limiter les conséquences et de maintenir l'activité communale en toute situation.

Dans ces ateliers où vous serez acteur, l'accent sera mis sur les échanges d'expériences et l'intelligence collective pour trouver des réponses efficaces face aux situations d'urgence.

Les questions suivantes seront traitées sous un angle opérationnel :

- Comment bien évaluer une situation ? Dans quels cas alerter la population, effectuer un ravitaillement, un hébergement ?
- Où doit se trouver le poste de commandement communal ? Qui en est membre ? Quelles sont ses missions ? De quels outils faut-il disposer pour avoir une vision d'ensemble de la situation et agir rapidement ? Sur quelles structures ressources peut-on s'appuyer ?
- Quel est le rôle du maire en tant que directeur des opérations de secours ? Pourquoi est-il préconisé de désigner un responsable des affaires communales, sous la direction opérationnelle du maire, pour coordonner les équipes ?

Ces réunions sont **gratuites et ouvertes à l'ensemble des élus ou agents territoriaux** : vous pouvez venir accompagné(e) d'élus de votre conseil ou de votre secrétaire de mairie ou DGS.

Inscrivez-vous avant le **lundi 28 mai 2018** par mail (contactadmm55@orange.fr), par fax (09.70.32.69.36) ou par courrier au 14 avenue du Général De Gaulle 55100 VERDUN avec le bulletin de participation ci-joint. **L'inscription est obligatoire.**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de places est limité à **30 personnes** par groupe. De ce fait, nous vous invitons à ne pas tarder à vous inscrire dans la limite de 2 personnes par collectivité (au-delà, les personnes seront sur liste d'attente).

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver, nous vous prions de croire, Chers collègues, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente de l'ADM 54



Rose-Marie FALQUE
Maire d'AZERAILLES

Le Président de l'ADMM



Gérard FILLON
Maire de BEUREY-SUR-SAULX

Coupon-réponse
Atelier pratico-pratique :
Le maire et la gestion de crise



Nombre de places limitées à 30 personnes par session : la priorité sera donnée aux premiers inscrits

Collectivité : _____

E-mail : _____

Nom- Prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____

Participera à l'atelier : du 1^{er} juin, de 9h à 12h, à Rouvres-en-Woëvre

du 1^{er} juin, de 15h à 18h, à Vigneulles-Lès-Hattonchâtel

Sera accompagné(e) par : _____

Nom-prénom : _____

Qualité : _____

Tél : _____

Dans un 1^{er} temps, le nombre de places est limité à 2 personnes par collectivité. Au-delà, il s'agit d'une liste d'attente. Nous vous contacterons dès que possible.

Liste d'attente (Nom et Prénom) :